

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

---

COMMUNE

de



**COMPTE RENDU**  
**du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

**18H00**

**en Mairie de MORZINE**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.09.2015**

*Sous la présidence de M. Gérard Berger – Maire*

**Date de convocation du conseil municipal : 25 août 2015**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Nombre de conseillers municipaux présents en début de séance : 18**

**Présents :**

Mmes, MM. RASTELLO L., RICHARD M., PEILLEX G., ANTHONIOZ E., BAUD G., BAUD-PACHON V., BÉARD P., BERGER C. (à partir du point 3.2), BERGER J.F., COQUILLARD M., FOURNET B., MARTIN-CABANAS M.-L., MATHIAS L., MUFFAT G., PACHON J., PERNET G., RICHARD H. (jusqu'au point 5.3 inclus), THORENS V.

**Absents - excusés :**

Mmes, MM. PHILIPP M., RICHARD G., BERGER C. (jusqu'au point 3.1 inclus), GRIETENS B., RICHARD H. (à partir du point 5.4)

**Pouvoirs : 04**

Madame Martine PHILIPP	à	Monsieur Gilbert PEILLEX
Madame Gisèle RICHARD	à	Madame Marie-Louise MARTIN-CABANAS
Madame Brigitte GRIETENS	à	Monsieur le Maire
Madame Hélène RICHARD	à	Madame Elisabeth ANTHONIOZ

*- Madame Valérie Thorens a été élue secrétaire -*

## PREAMBULE

### 1 Approbation du compte rendu de la séance du 16.07.2015

Le compte rendu de la séance du 16.07.2015 n'appelle pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

### 2 Démission de M. Gilles Rulland

*Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal de la démission de M. Gilles Rulland de son mandat de conseiller municipal.*

## 1 ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 Remplacement de Gilles Rulland – démissionnaire – au sein de diverses commissions ou associations

#### -> ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE LA VALLEE DE LA MANCHE

Vu la démission de Gilles RULLAND conseiller municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Gilles BAUD comme nouveau délégué titulaire au sein de l'AFP de la vallée de La Manche.

#### -> SYNDICAT INTERNATIONAL DU TOUR DES DENTS BLANCHES

Vu la démission de Gilles RULLAND conseiller municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DESIGNE Elisabeth ANTHONIOZ comme nouveau délégué suppléant auprès du Syndicat International du Tour des Dents Blanches.

**-> FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

Vu La démission de Gilles RULLAND conseiller municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DESIGNE Patrick BÉARD comme nouveau délégué suppléant auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestière.

**2 COMMANDE PUBLIQUE****2.1 Centre équestre municipal des Dérèches : retrait de la délibération du 11.06.2015**

M. le Maire, après avoir présenté le recours gracieux de M. le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains, invite le conseil municipal à décider du retrait de la délibération adoptée le 11.06.2015 et à procéder à une nouvelle consultation pour la délégation de service public du centre équestre municipal des Dérèches.

En effet, la procédure utilisée n'a pas pleinement respecté les règles de publicité prévues par le CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE le retrait de sa délibération N°2015.06.03 portant attribution de la DSP de 2015 à 2018 du centre équestre municipal des Dérèches,

AUTORISE M. le Maire à lancer une nouvelle consultation conformément à la réglementation en vigueur.

**2.2 Tennis et club house du parc des Dérèches : retrait de la délibération du 11.06.2015 (sous réserve)**

M. le Maire informe le conseil municipal que comme pour la délégation de service public du centre équestre, celle du club house et des tennis du parc des Dérèches a souffert d'un manque de publicité préalable. Aussi, une demande de retrait de celle-ci a également été formulée par les services de l'Etat.

Par courrier du 26.08.2015 une demande de recours gracieux a été adressée aux services préfectoraux au motif que l'activité liée à cette DSP se terminait d'ici une à deux semaines.

En accord avec la sous-préfecture, la DSP n'est donc pas à retirer, mais elle ne pourra pas être prolongée pour une, voire deux années supplémentaires alors que cette faculté était prévue aux termes de la convention. Une nouvelle procédure conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales devra être à nouveau mise en œuvre pour 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

APPROUVE les dispositions du présent rapport.

**3 URBANISME****3.1 Cession gratuites de terrains au profit de la commune de Morzine – taille de mas des Frênes partie haute**

*Gaël Muffat et Jean-François Berger, personnellement intéressés à cette affaire,  
~ au titre de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ~  
quittent provisoirement la séance*

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la voie publique (V10 à 6 m), taille de mas des Frênes - partie haute -, il est procédé, au profit de la commune, à la cession gratuite de parcelles sises section AT lieu-dit « Les Champs de La Plagne » ci-après mentionnées :

- N°612a appartenant aux Cts TAVERNIER Feu Gilbert pour 54 m<sup>2</sup>,
- N°1584a et N°1554a appartenant aux Cts TAVERNIER Feu Gaston pour 89 m<sup>2</sup> et 27 m<sup>2</sup>,
- N°336a et N°337b appartenant aux Melle TAVERNIER Emilie, pour 40 m<sup>2</sup> et 37 m<sup>2</sup>,
- N°320a appartenant aux M. BERGER Jean-Luc pour 73 m<sup>2</sup>,
- N°1570a appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Le Picaron » pour 72 m<sup>2</sup>,
- N°344a appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Gérard Marullaz pour 44 m<sup>2</sup>.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à ces acquisitions pour mener à bien les formalités afférentes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ACCEPTE la cession gratuite des parcelles sus-visées,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes notariés correspondant ainsi que tout autre acte nécessaire,

CHARGE l'office notarial de Saint-Jean-d'Aulps d'accomplir les formalités,

DIT que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune,

*étant précisé que les crédits nécessaires pour faire face à ces dépenses seront inscrits au budget 2015.*

*~ Jean-François Berger réintègre la séance ~*

*~ Arrivée de Chloé Berger ~*

### **3.2 Parking souterrain de l'office de tourisme de Morzine : amodiation de 4 places de stationnement à Mme Braize Chantal**

M. le Maire rappelle que, depuis 2006, la commune attribue, contre rétribution, des emplacements privatisés pour des particuliers dans les parkings municipaux. Pour le parking de l'office du tourisme de Morzine, cette opération répond à une demande de stationnement qui ne peut être accordée en surface à proximité des bâtiments concernés.

Cette attribution est formalisée dans un contrat dit « d'amodiation » rédigé sous forme notariée.

De ce fait, il présente la demande de Mme Chantal Braize qui, suite à la création de nouveaux appartements au dessus de son magasin « SPAR », et conformément au règlement d'urbanisme, sollicite l'attribution de 4 places en amodiation dans le parking de l'office du tourisme de Morzine. Le prix de l'amodiation est proposé à 13 872 € TTC (ICC 2014 T3) soit 55 488 € TTC pour 4 places. Les charges pour 2015 sont de 197 € HT/place, indexées sur l'indice général des prix et sont donc révisées annuellement, soit 788 € pour 4 places.

M. le Maire précise que l'acte notarié sera rédigé par l'office notarial de Saint-Jean-d'Aulps et que les frais d'acte seront à la charge de Mme Chantal Braize.

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de signer l'acte notarié avec Mme Braize aux conditions ci-dessus exposées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE l'attribution de 4 places au parking de l'office du tourisme à Mme Chantal Braize sous forme d'amodiation,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre acte nécessaire.

**3.3 Cession gratuite de terrain au SDIS**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une régularisation de terrain avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

En effet, suite à la construction du centre de secours au lieu-dit « Les Nants Derrière », il avait été convenu que le terrain d'assiette devait être transféré en pleine propriété au SDIS.

M. le Maire propose donc de procéder à ce transfert au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours, suivant le plan et le document d'arpentage établis par le cabinet de Géomètres Barnoud-Trombert, concernant la parcelle cadastrée section AR N°832 pour une surface de 4 705 m<sup>2</sup>.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document nécessaire sachant que le transfert est réalisé à titre gracieux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ACCEPTTE le transfert en pleine propriété de la parcelle cadastrée section AR N°832 pour une surface de 4 705 m<sup>2</sup> au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre acte nécessaire,

CHARGE l'office notarial de Saint-Jean-d'Aulps d'accomplir les formalités dont les frais seront à la charge du SDIS conformément à la délibération du conseil municipal du 8 novembre 2004,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire.

## 4 FONCTION PUBLIQUE

### 4.1 Maintien du poste d'ATSEM en renfort à l'école maternelle

Depuis 3 ans, un poste de renfort a été créé à l'école maternelle pour tenir compte du nombre important d'enfants, notamment ceux fréquentant la restauration scolaire.

La réforme des rythmes scolaires générant de nouveaux besoins d'encadrement dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, et modifiant les plannings de tous les agents de l'école, il est proposé le maintien de ce poste et le passage de 67,5 % à 72 % d'un équivalent temps plein, en confiant à cet agent des tâches supplémentaires d'entretien des locaux.

Les missions de ce poste sont définies comme suit :

- accueil périscolaire le matin,
- assistance au personnel enseignant,
- surveillance récréation et cantine,
- prise en charge d'un groupe d'enfants dans le cadre des « temps d'activités périscolaires »,
- entretien des locaux.

Ce poste est susceptible d'être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions prévues par la réglementation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

- de maintenir le poste ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'année scolaire 2015 - 2016, en renfort, et de faire passer la quotité de temps travail à 72 % d'un temps complet,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 5 FINANCES LOCALES

### 5.1 Budget annexe « Location de Locaux Aménagés » : DM N°2

Vu la délibération en date du 29/03/2015 adoptant le budget primitif 2015,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget primitif « Location de Locaux Aménagés »,

Vu l'avis de la commission des finances du 09 juillet 2015,

Lucien Rastello, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des Finances expose les changements nécessaires :

Comptes M14	Intitulés	Montants
60632 - 4	Fournitures de petits équipements	- 1 376,00
6811/04	Dotations aux amortissements	+ 1 376,00
	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>0</b>
1641	Emprunts en euros	- 1 376,00
2815/04	Dotations aux amortissements	+ 1 376,00
	<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>0</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte la décision modificative N° 2 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire pour son application

### 5.2 Budget annexe « Parkings » : DM N°2

Vu la délibération en date du 29/03/2015 adoptant le budget primitif 2015,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget primitif « Parkings »,

Vu l'avis de la commission des finances du 09 juillet 2015,

Lucien Rastello, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des Finances expose les changements nécessaires :

Comptes	Intitulés	Montants
6061 - 82	Fournitures non stockables Parking de Joux Plane	- 1 262,00
6811/04	Dotations aux amortissements	+ 1 262,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0</b>
1641	Emprunts en euros	- 1 262,00
281/04	Dotations aux amortissements	+ 1262,00
	<b>Total recettes d'Investissement</b>	<b>0</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOPTE la décision modificative N° 2 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire pour son application.

### **5.3 Budget annexe « Eau et assainissement » : DM N°2**

Vu la délibération en date du 29/03/2015 adoptant le budget primitif 2015,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget primitif « Eau et assainissement »,

Vu l'avis de la commission des finances du 30 juillet 2015,

Lucien Rastello, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des Finances expose les changements nécessaires :

Comptes	Intitulés	Montants
651 - 1	Redevances pour brevets et licences EAU	200,00 €
6811/040	Dotation aux amortissements	- 5 700,00 €
706129 - 21	Reversement redevances ASSAI	3 300,00 €
701249 - 1	Reversement redevances EAU	2 200,00 €
	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>0</b>
2184	Matériel - programme Matériel Eau et Assainissement	- 1 000,00 €
2184-18	Outils - programme Réseaux Eau et Assainissement	1 000,00 €
	<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>0</b>
1641 0	Emprunts	5 700,00 €
28 15/040	Dotation aux amortissements	- 5 700,00 €
	<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>0</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOPTE la décision modificative N° 2 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire pour son application.

~ Départ d'Hélène Richard qui donne pouvoir à Elisabeth Anthonioz ~

#### 5.4 Budget principal : DM N°2

Vu la délibération en date du 26.01.2015 adoptant le budget primitif 2015,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances réunie les 30 juillet et 11 août 2015,

Lucien Rastello, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des Finances expose les changements nécessaires :

<b>Comptes M14/ Programme ou Services</b>	<b>Intitulés imposés par la M14</b>	<b>Montants</b>
023 / 11	Virement à la section d'investissement	- 150 000,00 €
60631 / 220	Fournitures d'entretien	10 000,00 €
60633 / 220	Fournitures de voirie	5 000,00 €
6112 / 60	Prestations de services divers	10 000,00 €
61352 / 220	Location matériels divers	4 000,00 €
615232 / 220	Entretien réseaux éclairage public	4 500,00 €
61551 / 12	Entretien et réparation sur matériel roulant	2 500,00 €
61551 / 13	Entretien et réparation sur matériel roulant	2 500,00 €
61558 / 300	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	7 000,00 €
6156 / 212	Maintenance	2 500,00 €
6156 / 32	Maintenance	3 000,00 €
6156 / 33	Maintenance	3 000,00 €
6241 / 212	Transports de biens	- 2 500,00 €
6238 / 13	Relations publiques	3 000,00 €
63512 / 11	Taxe d'aménagement	18 000,00 €
65581 / 34	Participation fonctionnement école privée	- 94 000,00 €
65741 / 34	Subvention de fonctionnement	94 000,00 €
6811 / 042	Dotations aux amortissements	- 107 500,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 185 000,00 €</b>
706316 / 68	Redevances et droits de services à caractère sportif	- 25 000,00 €
73662 / 11	Taxe sur les remontées mécaniques SERMA	- 850 000,00 €
73663 / 11	Taxe sur les remontées mécaniques PLENEY	- 95 000,00 €
73664 / 11	Taxe sur les remontées mécaniques NYON	- 80 000,00 €
7381 / 11	Taxe additionnelle aux droits de mutation	40 000,00 €
7411 / 11	Dotation Globale de Fonctionnement	- 200 000,00 €
75701 / 11	Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires SERMA	850 000,00 €
75702 / 11	Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires PLENEY	95 000,00 €
75703 / 11	Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires NYON	80 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 185 000,00 €</b>

2313 - 15	Sentiers VTT aménagements pistes	4 500,00 €
-----------	----------------------------------	------------



2183 - 18	Equipement bureautique et informatique	15 000,00 €
2315 - 26	Aménagement secteur du Plan	- 368 500,00 €
2315 - 30	Equipements extérieurs	140 000,00 €
2315 - 31	Aménagement salle de sports au Palais des Sports	- 200 000,00 €
2135 - 36	Travaux sur bâtiments publics	27 000,00 €
2315 - 38	Divers équipements Avoriaz	4 050,00 €
2313 - 41	Golf hangar et club house	- 5 200,00 €
2313 - 55	Edicules	5 000,00 €
2184 - 56	Aménagements Hôtel de Ville	5 750,00 €
2313 - 56	Aménagement Hôtel de Ville	8 000,00 €
2313 - 57	Travaux appartements AZ	15 000,00 €
2152 - 68	Signalisation des quartiers	11 900,00 €
2313 - 72	Locaux administratifs et techniques AZ (garage communal)	30 000,00 €
2313 - 074	Bâtiment crèche halte garderie OUTA à Mz	6 000,00 €
2313 - 94	Logements cochers écuries Az	8 000,00 €
2031 - 97	Dossiers et documents urbanisme	22 500,00 €
2313 - 99	Biens rétrocédés à Avoriaz	- 5 000,00 €
2313 - 111	Rénovation église - orgue	5 500,00 €
2183 - 241	Equipement informatique école AVORIAZ	1 000,00 €
2183 - 218	Equipements des écoles publiques et privées	- 3 700,00 €
2184 - 310	Matériel animation Morzine	5 000,00 €
2158 - 315	Mobilier et aménagements espaces verts MZ	5 000,00 €
2313- 323	Aménagement Place des Dromonts AZ	5 000,00 €
2313- 381	Office du tourisme Avoriaz	18 000,00 €
2183 - 391	Equipements des écoles publiques et privées	- 800,00 €
2313 - 397	Maison médicale MORZINE (logements et parkings)	50 000,00 €
2184 - 601	Cuisine centrale et salles de restauration	5 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>- 186 000,00 €</b>
021 - 0	Virement de la section de fonctionnement	- 150 000,00 €
10226 - 0	Taxe d'aménagement	37 000,00 €
28/042	Dotations aux amortissements	- 107 500,00 €
1323 - 15	Aménagement du Parc des Dérèches	1 500,00 €
1328 - 30	Equipements extérieurs Parc des Dérèches	17 000,00 €
1342 - 104	Amendes de police	16 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>- 186 000,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte la décision modificative N° 2 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le Maire pour son application.

**5.5 Elaboration de l'agenda d'accessibilité programmée**

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

La commune de Morzine a élaboré plusieurs Ad'AP pour se mettre en conformité et ouvrir l'ensemble des locaux à tous. Ces agendas comportent un descriptif du bâtiment, le phasage annuel des travaux et leurs financements. Ils vont permettre d'échelonner les travaux sur 3 ou 6 ans selon les cas.

SITE	Estimation des coûts 2015-2018 (€ H.T.)	Estimation des coûts 2018-2021 (€ H.T.)
Mairie de Morzine	116 670 €	
Groupe scolaire Morzine	148 255 €	
Bâtiments administratifs Avoriaz	108 145 €	
Office du tourisme Morzine	4 190 €	
OUTA Morzine	24 625 €	
Gare routière et Police Municipale Morzine	2 200 €	
Bibliothèque Morzine	11 175 €	
Club Tennis Morzine	20 935 €	
Centre équestre Morzine	8 350 €	
Chalet Base Aventure Passion	7 400 €	
Altiforme Avoriaz	5 200 €	
Ecuries Avoriaz	13 150 €	
Club House golf d'Avoriaz	7 450 €	
Palais des Sports Morzine	32 805 €	350 680 €
Ecole maternelle Floralies Morzine	26 105 €	148 310 €
Office du tourisme Avoriaz	35 475 €	
Eglise Morzine	1 910 €	
Presbytère	7 400 €	
Cimetière Morzine	5 700 €	
Parking de la Crusaz Morzine	15 940 €	
Parking du Bourg Morzine	7 050 €	
Parking de Joux-Plane Morzine	8 880 €	
Toilettes publiques	5 610 €	
<b>TOTAL =&gt;</b>	<b>624 620 €</b>	<b>498 990 €</b>
<b>TOTAL TTC =&gt;</b>	<b>749 544 €</b>	<b>598 788 €</b>

Le financement se fait sur le seul budget principal (section investissement) de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

APPROUVE les Agendas d'Accessibilité Programmés, leurs programmes de travaux de mise en conformité de ses ERP, leurs coûts et leurs plans de financement prévisionnels,

AUTORISE M. le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**5.6 Tarifs municipaux 2015-2016 de l'espace aquatique**

Après avis favorable de la commission sports tourisme du 05.08.2015 et de la commission finances,

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver la modification de tarifs de l'espace aquatique et la création de nouveaux pour l'année 2015/2016 tels que présentés dans l'annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

APPROUVE la modification de tarifs de l'espace aquatique et la création de nouveaux, conformément au tableau ci-annexé,

PRECISE qu'ils seront applicables à compter du 17 octobre 2015,

CHARGE M. le Maire de les mettre en application.

## 6 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

**6.1 Approbation du plan tourisme 2013-2022 - complément**

M. le Maire rappelle que le « Plan Tourisme du Haut-Chablais 2015-2018 » a été approuvé en séance du conseil municipal le 16 juillet dernier.

Il s'avère qu'il convient d'ajouter de nouvelles actions présentées par les remontées mécaniques ce qui porte le nombre de fiches à 11 fiches d'action concernant la commune de Morzine pour un montant total de 9 073 900 € HT, toujours sans tenir compte du budget pour la réalisation du gros porteur.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver ce « Plan Tourisme » complété.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

APPROUVE le « Plan Tourisme du Haut-Chablais 2015-2018 » annexé à la présente délibération,

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision à la CCHC et au conseil départemental de la Haute-Savoie.

## 7.1 Décision prise en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

7.1.1 DMCGCT 2015-3 : tarifs de la restauration collective - année 2015-2016

## 7.2 Avenants présentés à la signature de M. le Maire

INTITULE MARCHE	Lot N°	INTITULE LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	% AUGMENTATION
Aménagement place centrale à Avoriaz	/	/	LAQUET TENNIS S.A.S.	35 405.00	16.84 %
Mise en œuvre d'un système de vidéo protection	/	/	SERFIM T.I.C.	Sans incidence financière	Changement de dénomination sociale

## 7.3 Marchés présentés à la signature de M. le Maire

INTITULE MARCHE	LOT N°	INTITULE LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Fourniture d'une chargeuse sur pneus neuve et reprise d'une chargeuse avec étrave	/	/	BOSSON S.A.S.	120 000.00 €
Mise en œuvre d'un revêtement de sols dans le parking souterrain de la maison médicale de Morzine	/	U	SRPI	13 720.75 €
Fourniture d'une chargeuse sur pneus neuve et reprise d'une chargeuse avec étrave	/	/	S.A.S. MDR TP	94 166.66 €
Reconstruction avec extension et regroupement du pôle enfance et petite enfance à Avoriaz	OPC	Mission OPC	DE JONG Architectes	43 500.00 €
Viabilité hivernale 2015-2018	1	Déneigement, salage Vallée de la manche	S.A.R.L. TROMBERT ESPACES VERTS	49 620.00 €
Viabilité hivernale 2015-2018	2	Déneigement, salage rte des Ardoisières et secteur des Bois Venants, la Salle	S.A.R.L. TROMBERT ESPACES VERTS	55 260.00 €
Viabilité hivernale 2015-2018	3	Déneigement place de l'Office du tourisme et avenue de Joux Plane	S.A.R.L. TROMBERT ESPACES VERTS	32 700.00 €
Viabilité hivernale 2015-2018	4	Déneigement parkings et voies bus secteur Prodains	GROROD TP	87 000.00 €

<b>Viabilité hivernale 2015-2018</b>	5	Evacuation neige	S.A.R.L. TROMBERT ESPACES VERTS	25 500.00 €
<b>Viabilité hivernale 2015-2018</b>	6	Déneigement des trottoirs	S.A.R.L. TROMBERT ESPACES VERTS	15 750.00 €
<b>Viabilité hivernale 2015-2018</b>	7	Déneigement d'Avoriaz	S.A.R.L. TROMBERT ESPACES VERTS	87 150.00 €
<b>Réhabilitation de l'ancien cimetière de Morzine</b>	U	/	OGF S.A.	98 500.00 €

#### 7.4 Contrats de location présentés à la signature de M. le Maire

<b>LOGEMENT OU LOCAL COMMUNAL CONCERNE</b>	<b>LOCATAIRE</b>	<b>PERIODE</b>
APPARTEMENT A AVORIAZ N°24	CRISCUOLO Jackie	01/07/2015->31/08/2015
APPARTEMENTS A AVORIAZ N°09+11+16+18+23+27+28+30	OT AVORIAZ	01/07/2015->31/08/2015
APPARTEMENT A AVORIAZ N°10	LES MINOTS	01/07/2015->31/08/2015
APPARTEMENTS AU CENTRE EQUESTRE	ORIOLE Corinne	01/07/2015->31/08/2015
SALLE ALTIFORM A AVORIAZ	ASSOCIATION CREA DANCE	SAISON D'ÉTÉ
APPARTEMENT AU GROUPE SCOLAIRE N°2 BIS	LESCHETTI Cédric (Trésorerie)	30/07/2015->30/11/2015
GOLF A AVORIAZ	OT AVORIAZ	01/07/2015->30/06/2020
HANGAR ET TERRAIN A AVORIAZ	MONT-BLANC HELICOPTERES	5 ANS A COMPTE DU 05/09/2015
SALLE DE MOTRICITE A L'ECOLE MATERNELLE	CHARRIER Audrey	14/09/15->30/06/16

## 8.1 PLU intercommunal

M. le Maire rappelle le vote prochain de la CCHC pour savoir si celle-ci souhaite prendre la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). En cas de décision favorable, celle-ci devra être ratifiée par une majorité favorable des conseils municipaux composant la CCHC.

M. le Maire, tout en exprimant ses réserves sur ce transfert de compétence à cause notamment de la lourdeur qui va en découler au niveau des procédures, invite les conseillers morzinois siégeant au conseil communautaire à se prononcer favorablement sur celui-ci. En effet, le PLUI apparaît d'ores et déjà comme inéluctable, à plus ou moins brève échéance, et la loi ne tardera sûrement pas à l'imposer aux communes.

## 8.2 Loi Notre

Michel Richard évoque ensuite la loi NOTRE et notamment le transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité à compter de 2017. Il précise toutefois que des offices de tourisme pourront demeurer sur le territoire communal à partir du moment où la commune est classée « station de tourisme » ou qu'elle bénéficie de « marque territoriale protégée » comme peuvent l'être les noms de Morzine et d'Avoriaz. Les moyens et la représentation des élus au sein de ces instances seront toutefois décidés au niveau intercommunal.

Michel Richard évoque ensuite les missions assurées par les OT et qui ne sont pas transférées de par la loi, à savoir l'animation et la gestion d'équipements divers.

## 8.3 Manifestation de quads

M. le Maire informe le conseil municipal de l'organisation, en juillet prochain, d'un salon du quad sur Morzine. Cette manifestation se déroulait précédemment à Valloire. Un circuit est prévu entre Samoëns et Morzine, empruntant environ 150 parcelles privées dont uniquement 4 font l'objet d'un refus de passage.

Elisabeth Anthonioz exprime son opposition, non pas à ce projet mais au trajet envisagé qui emprunte la vallée de La Manche dont l'aspect pastoral mérite d'être préservé. M. le maire lui répond qu'il ne s'agit que d'autoriser ce passage pendant 3 jours. Valérie Thorens, redoute qu'une fois cet itinéraire emprunté une première fois, il ne devienne un passage régulièrement fréquenté par les propriétaires de quad et demande à ce que la police municipale y veille à l'issue de la manifestation.

Michel Coquillard rappelle que les quads sont autorisés à circuler sur les routes et peuvent donc très bien se rendre dans la vallée de La Manche par ce biais.

## 8.4 Autres questions diverses

-> Gilbert Peillex présente un bref compte rendu de la commission travaux de la veille avec notamment les deux urgences que constituent la remise en état du « chemin du renard » et l'effondrement du talus au Pied-de-la-Plagne.

Sur le 1<sup>er</sup> point, le conseil municipal donne mandat à Gilbert Peillex pour négocier avec les propriétaires l'intégration de tout ou partie de leurs parcelles contre une prise en charge de leur restauration par la commune.

Sur le second point, les travaux de confortement du bas du talus sont estimés à plus de 750 000 €. La question se pose des aspects juridiques de ce dossier : responsabilité et assurance.

-> M. le Maire invite le conseil municipal à réfléchir sur le devenir de terrains situés au centre ville et qui devraient bientôt faire l'objet d'une mutation. Ceux-ci sont couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation et par un emplacement réservé inscrits au PLU.

M. le Maire interroge les élus sur la pertinence de maintenir cette OAP en l'état.

-> Valérie Thorens fait part de sa participation à un séminaire organisé par Alliance dans les Alpes. Celui-ci s'est tenu au mois de juin à Saint Martin de Belleville qui présente plusieurs similitudes avec notre commune.

Valérie Thorens a participé à un atelier sur la saisonnalité et les saisonniers et annonce que le thème du prochain regroupement portera sur la préservation des lits chauds dans les stations. Elle suggère que Morzine adhère à « Alliance dans les Alpes », le coût pour la collectivité en serait d'environ 1 400 € par an.

---

***Prochain conseil municipal : jeudi 22 octobre à 18H00***

---

**~ L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H10 ~**

---

*Fait à MORZINE, le 03 septembre 2015.*

*Gérard BERGER,  
Maire de MORZINE-AVORIAZ.*